



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-158

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2020

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-05-28-001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-26 modifiant l'arrêté du 4 juin 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-05-28-001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-26 modifiant l'arrêté du 4 juin 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-26 MODIFIANT L'ARRETE DU 04 JUIN 2019
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
CHÂTEAU-THIERRY (AISNE)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/8 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/8bis du 14 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2019-105 du 04 juin 2019 modifiant l'arrêté du 17 septembre 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu le courrier de Monsieur Pierre-Alexandre LAMBERT en date du 31 mars 2020 informant de sa démission en tant que personnalité qualifiée désignée par le directeur de l'Agence régionale de santé au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Considérant l'élection, en date du 23 mai 2020, de Monsieur Sébastien EUGENE en qualité de maire de Château-Thierry, commune siège du centre hospitalier de Château-Thierry ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 04 juin 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Jacques KRABAL, représentant de la commune siège de l'établissement » est remplacée par « Monsieur Sébastien EUGENE, maire de la commune siège de l'établissement ».

La phrase « Monsieur Pierre-Alexandre LAMBERT en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé » est remplacée par « une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé »

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier de Château-Thierry sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

28 MAI 2020

Le Directeur général



Étienne CHAMPION

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien EUGENE, maire de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Etienne HAY, représentant la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry ;
- Madame Michèle FUSELIER, représentante du conseil départemental.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Clément MOYAT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Michel FIANI, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Daniel GODIER, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Dominique SQUINABOL (union départementale des associations familiales) et Madame Marie-Claude RICHARD (Ligue Contre le Cancer) en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Aisne.

